



## ARRETE



TELEPHONE : 02.33.89.29.40

TELEPHONE : 02.33.79.01.31

N° 21. 08 . 73 – RC

**David NICOLAS**, Maire de la commune nouvelle d'Avranches,

**VU**, Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212.1, L2212.2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**VU**, L'article R 411.8 du Code de la Route,

**VU**, L'article R 610-5 du Code Pénal,

**VU**, La demande présentée par l'entreprise OUEST TP afin d'effectuer des travaux sur le réseau de gaz.

**Considérant**, Qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant sur la chaussée

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**- Du mardi 24 août au vendredi 24 septembre 2021, selon les besoins de l'entreprise, la circulation et le stationnement seront interdits (sauf riverains) rue du gué de l'épine (partie comprise entre la rue de changeons et la place Carnot).

**Article 2<sup>ème</sup>**- Du mardi 24 août au vendredi 24 septembre 2021, la circulation sur la rue de changeons se fera dans les 2 sens.

**Article 3<sup>ème</sup>** - Du mardi 24 août au vendredi 24 septembre 2021, une déviation pour les véhicules circulant du val St père vers place Carnot sera mise en place via la rue de changeons et la rue Paul Primaux et une déviation pour les véhicules circulant de la place Carnot vers le Val St Père par la rue du collège et la rue de changeons.

**Article 4<sup>ème</sup>** La signalisation conforme aux textes en vigueur sera mise en place par le demandeur sous le contrôle des services municipaux.

**Article 5<sup>ème</sup>** Le demandeur est chargé d'informer les riverains par écrit des perturbations liées à cette interdiction.

**Article 6<sup>ème</sup>**- Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, Monsieur le chef de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet d'Avranches.

Avranches, le 24 août 2021

Pour le maire et par délégation

Jacques LUCAS  
Maire délégué  
*Jacques Lucas*

